



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire le 17 avril 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Maire.

Présents :

Claude COURGEAU, Jean-Michel GUÉRY, Jacques MAURICE, Catherine MEUNIER, Stéphanie MAURICE, Slobodanka JOSIFOVSKI, Annie CRONIER, Céline BURIN-GIRAULT, Coralie PELLETIER, Mélanie CHASSELAY, Jocelyn GARÇONNET, Gérard JABLY, Arnaud CROSNIER, Bernard NAUDIN.

Pouvoirs :

Christel MOUNEYRAT a donné pouvoir à Stéphanie MAURICE,
David HAPPE a donné pouvoir à Jacques MAURICE,
Jérôme BRAULT a donné pouvoir à Jean-Michel GUÉRY,

Absents :

Agnès DOUADY, Christophe ROCHE

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUÉRY

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2023

Délibération n°2023/04-01

Objet : Demande de participation auprès d'Action Enfance dans le cadre de la fête du jeu

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2023/04-02

Objet : Création de trois emplois permanents

Approuvée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

☞ De la situation du SMICTOM, en effet le marché public signé avec la société SEPUR sera résilié par anticipation dans les prochaines semaines au vu des insuffisances de l'entreprise constatées par le SMICTOM. Par conséquent, une nouvelle consultation est prévue dans le cadre du marché de collecte des déchets. Il faut également préciser qu'aucune structure d'incinération n'existe sur le département d'Indre-et-Loire, les déchets sont traités à Blois. L'agglomération Tourangelle ne fait pas mieux, elle enfouit encore ses déchets. Concrètement, la collecte des ordures ménagères ne se fera plus 1 fois par semaine mais 1 fois tous les 15 jours. Un nouveau périmètre a cependant été défini avec le SMICTOM pour que la collecte, du centre bourg, des logements sociaux du groupe scolaire reste hebdomadaire. Le SMICTOM devra se prémunir d'une communication à la hauteur du changement de pratique de collecte.

☞ Du courrier adressé par le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire actant l'accord de subvention relatif aux travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente à hauteur de 8 139 €.

☞ De l'invitation pour l'inauguration des locaux de l'association de la Ressourcerie « La Ribambelle » le 6 mai à 10h30 à Neuillé-le-Lierre.

☞ Du Conseil Municipal obligatoire fixé par la Préfecture d'Indre-et-Loire le 9 juin à 18h45 dans le cadre de la désignation des délégués (5 titulaires et 3 suppléants avec la parité) qui seront les grands électeurs des prochaines élections sénatoriales de septembre 2023.

☞ Du festival musical Francis Poulenc du 9 au 13 mai prochain à Amboise, Noizay, Nazelles-Négron.

☞ De la brocante de l'association du Comité d'Animation du 7 mai.

☞ De la visite à Villebarou, commune du Loir-et-Cher, d'une Zone d'Aménagement Concerté en cours de réalisation par l'aménageur Nexity.

☞ D'information sur le brûlage. Un arrêté est en cours de préparation auprès des services de la Préfecture pour cadrer toutes les formes de brûlage. Les brûlages ne sont pas autorisés pour les particuliers qui malheureusement restent encore trop souvent fréquents, tard le soir. Les agriculteurs et les professionnels sont autorisés mais sous certaines conditions, ils devront prévenir les services de l'Etat 15 jours à l'avance et confirmer le brûlage 72 heures avant aux services de l'Etat et au Maire.

☞ De la visite du Sous-Préfet le 7 avril dernier et des différents points évoqués.

☞ De la demande de transfert de la dernière Licence IV de la commune sur Amboise. Un avis défavorable a été transmis au service de l'Etat afin de maintenir cette licence sur la commune.

☞ Du communiqué de presse adressé par le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire suite aux insultes racistes à l'égard d'un élu du département.



Madame MEUNIER, Conseillère déléguée aux finances fait part :

☞ Du vote du Budget du SCOT ABC, pour 2023 il n'a pas été provisionné de crédits pour la modification des statuts.



Madame PELLETIER, Conseillère déléguée à l'environnement fait part :

☞ De la commission transition énergétique, PCAET, GEMAPI du 4 avril de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Plusieurs sujets ont été abordés à savoir :

- La présentation de l'Office Français de la Biodiversité et de ses missions,
- Digue de l'Ile d'Or,
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Vals du Blésois,
- La préfiguration de gestion 2023 et gestion post 2024 des digues,
- Le point d'étape sur le Plan des Mobilités Durables et Alternatives.

Le compte-rendu de cette commission sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal au vu de l'importance des sujets ainsi que la présentation de l'Office Français de la Biodiversité.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur GUÉRY, Adjoint délégué à la voirie et aux bâtiments fait part :

↳ Des différents travaux de peinture prévus au Groupe Scolaire, au bâtiment PAS, et à l'ALSH en juin.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur GARCONNET, Conseiller délégué fait part :

↳ De la commission numérique de la Communauté de Communes du Val d'Amboise du 4 avril dernier. Seulement trois communes étaient présentes.

↳ De la commission Développement Economique de la Communauté de Communes du Val d'Amboise du 17 avril dernier à laquelle il a assisté avec Arnaud CRONIER. A été décidé le renouvellement de la convention avec le GEIDA ainsi que le versement d'une subvention de 6 200 € par an à cette instance. 2 nouvelles entreprises arrivent à la Pépinière (activité bureau). Le versement d'aide aux entreprises dont la Grange aux pains de Montreuil en Touraine et également l'entreprise Eric ALLOUARD.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur MAURICE, Adjoint délégué à la Culture fait part :

↳ De la commission mobilité de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. 2 grands objectifs ont été définis :

➤ Le premier est de réduire les demandes de mobilité, c'est-à-dire rapprocher les lieux de déplacements des gens vers leurs habitations,

➤ Le second est de développer l'offre : plus précisément en 2030 l'utilisation de la voiture devra passer de 62% actuellement à 52%, le covoiturage de 15 % à 17%, le vélo de 1% à 4%, la marche de 14 % à 15%, les transports collectifs (bus, trains) de 7 % à 11% et enfin pour les deux roues en général maintien de 1% actuellement. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 15 juin prochain.

↳ Du concert organisé par l'association Quinte Sens prévu le 7 mai à 17h à l'église de Pocé-sur-Cisse.

↳ De la cérémonie du 8 mai à 9h45 devant le monument aux morts.

↳ Du spectacle « Jean-Pierre, lui et moi » au parc du château de Pocé-sur-Cisse les 12 et 13 mai prochain à 20h30.

↳ De la rencontre avec les organisateurs du Marché des Potiers.

La séance est levée à 19h50

Le Maire,



Secrétaire de séance,